



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE  
DE

MERCREDI 09 décembre 2020

**SAINTE ANASTASIE**

L'an deux mille vingt, le 9 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 04 décembre 2020, s'est réuni exceptionnellement au foyer communal Paul Maubon, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mme BAECKER - MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain - - Mmes SCHMITT – GIBOULET Sophie – M. REBUFFAT Jacky –

**ABSENTS** : Mmes POULLET - FOURES Josiane - DE CORO Jessica - Mme MENALDO Nadia –MM NEVEU – M. ALTIER -

**PROCURATIONS** : Madame POULLET à Monsieur FABRE  
Madame FOURES à Monsieur HIBSCHELE  
Monsieur NEVEU à Monsieur CHABAUD  
Madame MENALDO KEBDANI à Monsieur REBUFFAT  
Monsieur ALTIER Jonathan à Monsieur REBUFFAT

soit 18 votants

-----

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Sophie GIBOULET au poste de secrétaire de séance.

**2. Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'hôtel de ville**

Monsieur le Maire rappelle que la rue de l'hôtel de ville subit depuis très longtemps des arrivées d'eaux pluviales importantes qui la rendent impraticable par temps de fortes pluies. La mairie a sollicité plusieurs fois la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, d'une part pour la réalisation de travaux sur le pluvial, et d'autre part pour l'acquisition du passage entre la rue de l'hôtel de ville et l'avenue des sept.

L'achat du passage dit « César » ayant été officialisé depuis le 30 septembre 2020, Nîmes Métropole a donc réalisé simultanément les travaux sur les deux réseaux. Un réseau de collecte des eaux pluviales d'un plus gros diamètre a été réalisé rue de l'Hôtel de ville et au travers de la parcelle concernée avant de rejoindre le réseau existant de l'Avenue des Sept. La poursuite de la mise aux normes du réseau d'eau potable a été également prolongée sur l'emprise de ce chantier.

Les travaux sont aujourd'hui terminés.

Il reste à finaliser la dissimulation des réseaux secs non enfouis et les enrobés à prévoir. La maire explique le souhait de la municipalité profiter de ces travaux pour réaliser un trottoir sur un coté de la rue de l'hôtel de ville, depuis le passage dit « César » jusqu'à la l'intersection avec la rue de la République début de l'avenue des Sept).

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

Une consultation a été lancée, à laquelle 2 entreprises sur 6 ont répondu :

- LAUTIER MOUSSAC
- COLAS

A réception des offres, un courriel a été envoyé aux 2 pétitionnaires afin de leur demander une confirmation de leur offre financière.

La commission des travaux-voirie-bâtiments s'est ensuite réunie le 07 décembre pour ouvrir les plis et analyser les offres :

CANDIDATS	AVANT NEGOCIATION			APRES NEGOCIATION		
	VOIRIE HT	RESEAUX SECS HT	TOTAL HT	VOIRIE HT	RESEAUX SECS HT	TOTAL HT (06.12.2020)
COLAS	37 206.00	4 810.50	42 016.50	37 206.00	4 810.50	42 016.50 €
LAUTIER MOUSSAC	40 707.50	6 709.75	47 917.25	39 497.07	6 508.75	46 005.82 €

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour les travaux d'aménagement de la rue de l'hôtel de ville.

### 3. Questions diverses

3.1 Madame HURLIN informe les élus qu'elle a assisté à la réunion sur les traditions organisée par Nîmes Métropole. L'objet de la réunion était de présenter les perspectives pour les années à venir. Globalement, il n'y aura plus de « saupoudrage » de manifestations sur différentes communes ; le territoire de Nîmes METROPOLE sera divisé en 7 parties sur lesquelles aura lieu chaque année alternativement un festival, pendant une semaine, au mois de mai. Il serait programmé 1 évènement par jour et par village de la zone concernée.

L'intérêt est d'attirer d'autres publics, notamment les plus jeunes, en réalisant des actions pédagogiques pour présenter les spectacles prévus dans le secteur.

3.2 Madame HURLIN informe qu'elle a reçu courrier de Monsieur MUNCK, responsable du projet LANDART, concernant une demande d'apport de pierres sur le site retenu, qui est impressionnante : cela représente environ 13 camions de 40 tonnes de pierres. Aller chercher des camions de cailloux est un non-sens au regard de l'empreinte carbone que cela représenterait. A l'origine, lors de la présentation du dossier, il était bien question d'utiliser les pierres sèches trouvées sur site. L'artiste fera donc avec les matériaux qui seront trouvés et apportés. Pour l'instant, un panneau a été posé afin de signaler l'emplacement où les pierres pourront être stockées par les randonneurs. D'autres panneaux signalétiques vont être posés. L'inauguration serait prévue entre le 07 et le 09 mai 2021.

Sans autres observations, l'ordre du jour est levé à 21h15.



Le Maire,

**Gilles TIXADOR**